



## Comment faire un recours après refus de nationalité par mariage

Par **benedi16**, le **10/12/2009** à **23:08**

Bonjour,

j'aimerais savoir quel procédure entreprendre pour un recours après refus de nationalité par mariage ( vie affective et matériel non convaincante ) alors que je vie avec mon mari et mes enfants dans la même maison depuis 2004 , je voulais faire un recours ,j'ai pas assez d'argent pour l'avocat , je ne sais pas combien peu me couter celui -ci ,

Je me demandais et si je recommence une autre demande par degrés ( j'ai 5 ans et je veins d'un pays francophone) , j'ai toujours travaillé depuis 2005 plusieurs contracts ( CDI temps partiel puis démission pour formation , après un CDI temps plien encore démmision pour formation , depuis juillet 2009 CDI temps plein ) , je cherche une solution si j'avais assez d'argent ( 2 enfants en charge sur mon salaire smic ) je ferrai une recours contentieux .

Que pensez vous?

Merci pour vos réponses

Par **chris\_idv**, le **10/12/2009** à **23:54**

Bonjour,

Il serait utile de savoir pour quelles raisons votre "vie affective et matériel" a été estimée "non-convaincante" avant toute autre démarche.

Salutations,

Par **kingdom**, le 11/12/2009 à 02:19

Au pire vous pourrez refaire une demande dans quelques année!